



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

17 juin 2021

DATE D’AFFICHAGE

17 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

OBJET :

**Société Publique des
Territoires de l’Essonne -
Projet d’augmentation du
capital social en numéraire
Approbation du projet de
modification statutaire**

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le : 28/06/2021

Publiée le : 28/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 23 juin à 20H00 le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM., Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX, Nicolas FOURNILLON,

Étaient absents excusés :

Alexa PELAGE donne pouvoir à Stéphanie MARTINS VIANA,
Fleurine BOCQUILLON donne pouvoir à Françoise BOUSSAT,
Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS,
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

Était absente :

Laure CHENU

**SOCIÉTÉ PUBLIQUE DES TERRITOIRES DE L’ESSONNE - PROJET
D’AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL EN NUMÉRAIRE –
APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION STATUTAIRE**

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la participation de la Commune de Ferté-Alais au capital de la SPL Territoires de l’Essonne pour un montant de 5 000 euros correspondant à la souscription de 500 actions de 10 euros de valeur nominale émise au pair.

Aussi, en complément de la précédente délibération du conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal d’approuver le projet de modification statutaire du capital de la SPL Territoires de l’Essonne dont la Commune deviendra actionnaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1524-1,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-12-110 du 14 décembre 2020,

VU le texte des projets de résolutions ci annexé à soumettre à l’Assemblée générale de la SPL des Territoires de l’Essonne relatives à l’augmentation de son capital social arrêté par le Conseil d’administration de la Société en date du 12 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT l’avis de la commission Finances en date du 10 juin 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVE 21 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE (STEPHANE LE PECULIER, DANIELE PAGEARD, RODOLPHE WELSCH, STEPHANIE CHASSIN DE KERGOMMEUX, NICOLAS FOURNILLON)

- **APPROUVE** le projet d'augmentation de capital en numéraire de la SPL des Territoires de l'Essonne pour un montant maximum de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (585 000 €) par émission de 58 500 actions nouvelles de numéraire de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune émises au pair, ce qui pourrait porter le capital de 440 000 euros à 1 025 000 euros au plus et le projet de modification corrélative des statuts,
- **CONFIRME** la prise de participation de la Commune de la Ferté Alais au capital de la SPL dans le cadre de ce projet de modification statutaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.
Mariannick MORVAN

